

DEC173294DGDR

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) » – UPS2966

La Présidente,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 050040PHNC du 19 décembre 2005 portant création de l'UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale – Services et soutien aux expériences (ULISSE) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133049DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2966 intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (UPS ULISSE) ;

**Sur** proposition du Directeur général délégué aux ressources ;

Décide :

**Art. 1.** - Est renouvelée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'unité propre de service suivante :

**Entité de rattachement : Direction générale déléguée aux ressources**

*Délégation Grenoble-Alpes*

UPS n°2966

Intitulé : Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE)

Directrice : Mme Corinne FEULLAR, Ingénieure de recherche

Durée : 5 ans

Mission : L'unité de Logistique Internationale – Services et Soutien aux Expériences (ULISSE) est chargée, pour le compte de toute unité CNRS ou partenaires du CNRS, de l'étude et de la réalisation de tous types d'opérations logistiques, nationales, européennes et internationales, liées aux échanges de matériels scientifiques (transports, dédouanement, emballage, assurance), de la prescription de transports, du conseil aux unités (fiscalité des échanges internationaux et européens, transport de marchandises dangereuses), ainsi que des veilles techniques et réglementaires afférentes.

L'unité est également en charge de la mise en conformité des laboratoires du CNRS vis-à-vis des transports de marchandises dangereuses (audits, formations, conseils).

**Art. 2.** - Le mandat de la directrice nommée à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la durée de l'unité propre de service.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente  
Anne PEYROCHE